

Le Sage du Gapeau bientôt opérationnel

Identifié comme nécessaire par le Sdage Rhône-Méditerranée 2009-2015, le Sage du Gapeau devrait être validé en fin d'année. Il est le fruit de l'implication des acteurs locaux, accompagnés par l'agence de l'eau. L'interview de Patrick Martinelli, président du Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau et de la Commission locale de l'eau (Cle).



■ 15 communes sont engagées dans l'élaboration du Sage.

Dans quel contexte est né le Sage ?

Un premier projet avait été lancé en 1994 par la ville de Hyères. Nous avons impulsé une nouvelle dynamique en 2013 en recréant la Cle puis en fondant le Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau, avec pour mission la rédaction des documents du Sage. En l'espace de 4 ans, les 15 communes du syndicat se sont fortement investies : élaboration du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau, réalisation du scénario tendanciel, mise en place d'un programme de suivi de la qualité du bassin versant, étude des zones naturelles potentielles d'expansion de crues... pour aboutir, l'an dernier, à la validation de la stratégie du Sage.

Comment avez-vous travaillé ?

Dans la concertation et l'objectif d'écrire le plan d'aménagement et de gestion durable, ainsi que le plan de gestion de la ressource en eau. Nous portons aussi un Programme d'actions de prévention des inondations (Papi), et une étude hydrogéomorphologique est en cours pour cibler la restauration des cours d'eau. Une chargée de mission, une

technicienne de rivière et un animateur Papi coordonnent ce dossier.

Quelles sont les problématiques majeures ?

À la fois, la question quantitative de la ressource, puisque le bassin est classé en zone de répartition des eaux, et qualitative compte tenu de la vulnérabilité aux pollutions. Le Sage intègre aussi des volets sur les milieux aquatiques, les inondations, la gouvernance. Le Syndicat mixte va en effet évoluer avec la compétence Gemapi et être labellisé Établissement public territorial de bassin.



■ Le Gapeau a contribué à façonner la vie de la région.

en
bref

Gestion collégiale

La toute récente Provence Alpes Agglomération, composée de 46 communes autour de Digne-les-Bains, a impulsé avec l'aide de l'agence de l'eau une réflexion collégiale, un état des lieux et la construction de son futur service d'eau et d'assainissement à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération. Cette nouvelle organisation sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de la loi NOTRe.

Le paysage devient levier d'action

Le projet de chaire Eau et paysage en Méditerranée se présente sous la forme d'un partenariat entre l'École nationale supérieure de paysage (ENSP) et l'agence de l'eau. Dans ce cadre, les étudiants se penchent sur des sites qui nécessitent une renaturation des milieux aquatiques et proposent des projets de paysage. Ces travaux permettent aux élus de changer de regard sur leur rivière et d'en faire un atout dans l'aménagement du territoire.

De l'exemple au projet, et à l'action !



Dans le cadre des Ateliers de territoires, l'agence de l'eau chapeaute avec la DDTM 13 et la Dreal celui sur la Métropole d'Aix-Marseille-Provence qui a pour thématique : comment rendre la ville perméable ? Une démarche innovante qui part du terrain, sur trois sites différents, dans l'optique d'élaborer une stratégie à l'échelle de l'agglomération.